

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIGNAC**

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 11 MARS 2026
Afférents au Conseil Municipal : 19	Le onze mars deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 15	
Date de la Convocation : 4 mars 2026	

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, ISSALY Christine, MARTY Maurice, PRADELS Michel, CAYRE Jérôme, DELTORT Marie-Anne, FILHOL Anthony, GLADIN Nathalie, MOULY Caroline, MOULY Philippe.

Absents ayant donné procuration : CASAGRANDA Stéphane (procuration à MIRABEL Isabelle), EPRINCHARD Michel (procuration à Michel PRADELS), GARIBAL Christine (procuration à Christine ISSALY).

Absents excusés : CAPMARTIN Marion, BIBAL Laurence, PHARAMOND Nicole, GROUILLER Agnès.

Délibération n° 2026 – 15 - Finances locales Budget principal Commune de Rignac Affectation du résultat 2025

Après examen du compte financier unique 2025 du Budget Principal, le Conseil municipal constate les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement de 786 041,04 €
- Solde d'exécution investissement : - 879 605,23 €
- Solde des restes à réaliser : 171 900 €
- Besoin de financement : 707 705,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- Décide à l'unanimité d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour un montant de **707 705,23 euros au compte 1068** (excédent de fonctionnement capitalisé) et de reporter l'excédent net, soit la somme de **78 335.81 euros au compte 002** (résultat de fonctionnement reporté) au budget 2026.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Acte certifié exécutoire par dépôt en préfecture :

- dépôt en Préfecture le :
- publication ou notification du :

Le Maire,
Jean-Marc CALVET
ACTE DEMATERIALISE